

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : BYK-3761

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Société : BYK USA LLC  
524 South Cherry Street  
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086  
Visitez notre site Web : [www.byk.com](http://www.byk.com)  
Adresse e-mail : [BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com](mailto:BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com)

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1  
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif de surface  
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation cutanée : Catégorie 2

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (organes de l'ouïe, Reins, Foie)

Danger par aspiration : Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH**

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe, Reins, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

**Stockage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange  
 Nature chimique : Solution d'un polydiméthylsiloxane modifié polyéther

**Composants dangereux**

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Xylène	1330-20-7	>= 30 - < 60
2-Phénoxyéthanol	122-99-6	>= 20 - < 30
Ethylbenzène	100-41-4	>= 10 - < 20
Polyéther	-	>= 1 - < 5
Toluène	108-88-3	>= 0.1 - < 1

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Consulter un médecin.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

En cas d'inhalation	<p>traitant. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Ne pas laisser la victime sans surveillance.</p> <p>: Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.</p>
En cas de contact avec la peau	<p>: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.</p>
En cas de contact avec les yeux	<p>: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.</p>
En cas d'ingestion	<p>: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.</p>

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appropriés	<p>: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre chimique sèche</p>
Moyens d'extinction inappropriés	<p>: Jet d'eau à grand débit</p>
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	<p>: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.</p>
Produits de combustion dangereux	<p>: Oxydes de carbone Oxydes de silicium</p>
Information supplémentaire	<p>: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.</p>

## BYK-3761

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**
**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Hazardous components without workplace control parameters				
Xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	OSHA Z-1
Xylène		STEL	150 ppm 655 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0
Xylène		TWA	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0
Xylène		TWA	20 ppm	ACGIH
Ethylbenzène	100-41-4	TWA	20 ppm	ACGIH
Ethylbenzène		TWA	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	OSHA Z-1
Ethylbenzène		TWA	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0
Ethylbenzène		STEL	125 ppm 545 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0
Ethylbenzène		ST	125 ppm 545 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
Toluène	108-88-3	TWA	20 ppm	ACGIH
Toluène		TWA	200 ppm	OSHA Z-2
Toluène		CEIL	300 ppm	OSHA Z-2
Toluène		Peak	500 ppm	OSHA Z-2
Toluène		TWA	100 ppm 375 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0
Toluène		STEL	150 ppm 560 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains  
 Matériel : Caoutchouc fluoré  
 Délai de rupture : > 480 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
 Lunettes de sécurité à protection intégrale  
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Mesures d'hygiène : concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
 : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
 Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique : liquide  
 Couleur : jaune clair  
 Odeur : aromatique  
 Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 6, Concentration: 10 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator

Point/ intervalle de fusion : < 32 °F (< 0 °C)  
 Méthode: derived

Début d'ébullition : 279 °F (137 °C)  
 (1,013 hPa)  
 Méthode: derived

Pression de vapeur : 8 hPa (68 °F (20 °C))  
 Méthode: derived

Point d'éclair : 82 °F (28 °C)  
 (1,013 hPa)  
 Méthode: DIN 13736 (Abel)

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0.927 g/cm<sup>3</sup> (68 °F (20 °C))  
 Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)

Solubilité(s)  
 Hydrosolubilité : complètement miscible

Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

octanol/eau	
Température d'inflammation	: > 392 °F (> 200 °C) 1,013 hPa Méthode: M0062 (Analytics Wesel)
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 3 mPa.s (68 °F (20 °C)) Méthode: P/K 20°C
Viscosité, cinématique	: 3.236 mm <sup>2</sup> /s (68 °F (20 °C)) Méthode: calculé
Tension superficielle	: Donnée non disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	: Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation  
Ingestion  
Contact avec les yeux  
Contact avec la peau

**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 3,400 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 16.23 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 2,976 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****1330-20-7 Xylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,300 mg/kg  
Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)  
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5000 ppm  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1,700 mg/kg  
DL50 (Lapin): > 4,200 mg/kg  
BPL: Pas d'information disponible.

**122-99-6 2-Phénoxyéthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,840 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3,818 mg/kg

**100-41-4 Ethylbenzène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 5,510 mg/kg

**- Polyéther:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,502 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

**108-88-3 Toluène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,600 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

**Composants:****1330-20-7 Xylène:**

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Espèce: Lapin  
Résultat: irritation modérée de la peau

**122-99-6 2-Phexoxyethanol:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

**100-41-4 Ethylbenzène:**

Espèce: Lapin  
Résultat: irritation modérée de la peau

**- Polyéther:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

**Composants:****1330-20-7 Xylène:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Irritation des yeux

**122-99-6 2-Phexoxyethanol:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Irritation des yeux  
Méthode: OCDE ligne directrice 405

**100-41-4 Ethylbenzène:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Irritation modérée des yeux

**- Polyéther:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux  
Méthode: OCDE ligne directrice 405

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

**Composants:****122-99-6 2-Phexoxyethanol:**

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Mutagenicité sur les cellules germinales****Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

**Cancérogénicité****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**IARC**

Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme

Ethylbenzène

100-41-4

**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

**NTP**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP.

**Toxicité pour la reproduction****Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****122-99-6 2-Phexoxyethanol:**

Incidences sur le

développement du fœtus

: Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'un traitement unique: 14 jr

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 300 Poids corporel mg / kg

Térogénicité: Dose sans effet toxique observé: 1,000 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Espèce: Lapin  
Voie d'application: Dermale  
Durée d'un traitement unique: 14 jr  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 300 Poids corporel mg / kg  
Tératogénicité: Dose sans effet toxique observé: 600 Poids corporel mg / kg

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****122-99-6 2-Phexoxyethanol:**

Espèce: Rat  
NOAEL: 700 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 408

Espèce: Rat  
NOAEL: 0.0482 mg/l  
Voie d'application: Inhalation  
Méthode: OCDE ligne directrice 412  
Organes cibles: Organes de la respiration

**Toxicité par aspiration****Produit:**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**
**Écotoxicité**
**Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**
**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**
**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**Produit:**

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 1307  
Nom d'expédition des Nations unies : Xylenes solution  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

**Code IMDG**

Numéro ONU : UN 1307  
Nom d'expédition des Nations unies : XYLENES, SOLUTION  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-D  
Polluant marin : non

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****49 CFR**

Numéro ONU / ID / NA : UN 1307  
Nom d'expédition des Nations unies : Xylenes solution  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : FLAMMABLE LIQUID  
Polluant marin : non

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Rght-to-Know]**

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

**US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Xylène	1330-20-7	100	208

**SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence**

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

**US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)**

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

**SARA 311/312 Dangers** : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

**SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

**SARA 313** : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

Xylène	1330-20-7	48.0 %
2-Phexoxyethanol	122-99-6	20.3 %
Ethylbenzène	100-41-4	19.7 %

**Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]**

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

Xylène	1330-20-7	48.0 %
2-Phexoxyethanol	122-99-6	20.3 %
Ethylbenzène	100-41-4	19.7 %

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

Xylène	1330-20-7	48.0 %
--------	-----------	--------

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

2-Phéoxyéthanol	122-99-6	20.3 %
Ethylbenzène	100-41-4	19.7 %

Non-volatile (poids) : 12.5 %  
Méthode: 24 (30min/150°C)  
DIN EN ISO 3251

**Massachusetts Right To Know**

Xylène	1330-20-7
Ethylbenzène	100-41-4
Benzene	71-43-2
Hydrogen Chloride	7647-01-0

**Pennsylvania Right To Know**

Xylène	1330-20-7
2-Phéoxyéthanol	122-99-6
Ethylbenzène	100-41-4
Polyéther polyméthylalkylsiloxane modifiée	-
Toluène	108-88-3
Cumène	98-82-8

**New Jersey Right To Know**

**U.S.: Nombre Secret** :  
**Commercial**  
**d'Enregistrement de New**  
**Jersey pour le produit (NJ**  
**TSRN)**

**Prop. 65 de la Californie**

**⚠ AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Ethylbenzène, Cumène, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et Toluène, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

**TSCA** : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

**Section 5a** : Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.

**Section 4 / 12(b)** : Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.

**DSL** : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

**BYK-3761**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.